

## **Une nouvelle vision de l'organisation hospitalière proposée au Conseil d'État**

**Le groupe chargé de réfléchir à la mise en œuvre de l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » a présenté sa vision générale de l'organisation hospitalière au Conseil d'État. Il considère que le succès de l'opération passe par l'octroi d'une autonomie aux deux hôpitaux de soins aigus. La constitution de deux sociétés anonymes de service public est la proposition phare de cette nouvelle vision.**

Le Groupe de travail (GT) chargé de proposer des modalités de mise en œuvre de l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » acceptée par le peuple neuchâtelois le 12 février dernier a remis au Conseil d'État en date du 14 juillet un rapport intermédiaire sur la réorganisation hospitalière cantonale rendue nécessaire par cette initiative. Selon le mandat que lui avait donné le Conseil d'État, le GT émet dans un premier temps un certain nombre de propositions relatives au modèle institutionnel et à la gouvernance des futurs hôpitaux neuchâtelois. Toutes ces propositions ont été adoptées de façon consensuelle.

Le GT a été guidé dans sa réflexion par la préoccupation d'assurer la sécurité et la qualité des soins hospitaliers, d'une part, et de garantir la qualité, la complémentarité et la pérennité de l'offre de formation en milieu hospitalier pour les médecins assistants, d'autre part. Il s'est également soucié de proposer des solutions financièrement supportables pour le canton et suffisamment souples pour s'adapter aux défis futurs.

Ainsi, le GT se montre favorable à la constitution de deux sociétés anonymes de service public, détenues par l'État, pour gérer les deux futurs hôpitaux de soins aigus du Littoral et des Montagnes. Une telle structure juridique, fréquemment utilisée dans les cantons alémaniques, a été préférée à celle de l'établissement autonome de droit public de l'actuel HNE parce qu'elle offre en principe une plus grande autonomie à l'hôpital, tout en le rendant davantage responsable de sa gestion financière. Elle correspond en outre mieux aux règles de la LAMal introduites en 2012 sur le financement hospitalier, largement fondées sur la notion de concurrence. Enfin, elle sépare plus clairement la fonction politique que continuera d'assumer le Conseil d'État, en particulier à travers la planification hospitalière, de la stratégie d'entreprise qui relève de la compétence de chaque établissement hospitalier.

En même temps, le GT souhaite que les deux futurs hôpitaux de soins aigus s'entendent pour garder la collaboration actuelle en matière informatique (avec CIGES SA) et d'analyses de laboratoire (avec la Fondation ADMED). Plus généralement, le GT demande aux deux futures directions hospitalières de conserver les services transversaux qui se justifient par des considérations de santé publique, d'ordre financier ou organisationnel.

Le GT préconise par ailleurs de rattacher la polyclinique du Val-de-Travers au futur hôpital de soins aigus du Littoral.

Le GT estime nécessaire d'aller de l'avant rapidement, en constituant notamment les futurs organes dirigeants des deux entités hospitalières et en prévoyant une période de transition aussi courte que possible. Il appartiendra ensuite aux nouveaux organes dirigeant les deux hôpitaux de faire des choix judicieux sur la base des propositions générales du GT concernant les missions hospitalières, le personnel et sa formation ainsi que les infrastructures.

Les séances du GT se sont déroulées dans un climat constructif d'échanges entre les membres désignés par le Conseil d'État qui ont pu compter sur la participation, avec voix consultative, de représentants du service de la santé publique, du service juridique de l'État et de la direction générale d'HNE.

Le GT interrompt momentanément ses travaux dans l'attente de la détermination du Conseil d'État. En fonction de celle-ci, il reprendra ses réflexions en août, en vue de rendre un rapport définitif d'ici fin septembre.

Le GT ne commentera pas davantage les propositions faites dans son rapport.

Neuchâtel, le 17 juillet 2017